

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 89 (1963)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

$$\nu = \nu' + \nu''$$

$[p\nu\nu] = [p\nu'\nu'] + [p\nu''\nu'']$ car $[p\nu'\nu''] = 0$ et il faut diviser $[p\nu\nu]$ par 4 et non plus par 3.

Résumé

Trois solutions A, B, C furent envisagées ici portant sur le même problème; les deux solutions A et C ont ceci de caractéristique qu'elles n'ont pas ou presque pas de points communs. Avec A , les coordonnées des nœuds varient mais la condition du minimum n'intervient pas, avec C les X_i varient. La solution B chevauche, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur les deux autres: les coordonnées varient et le minimum pour $[p\nu\nu]$ est réalisé. En outre les cas d'indétermination sont moins à craindre avec la solution B . Ce problème est complexe et n'est guère ici qu'effleuré. Dans chaque cas on choisira la solution appropriée.

LITTÉRATURE

- [1] FRIEDRICH, K.: *Zwei aus den Grundgesetzen der Mechanik abgeleitete Beweise für die Richtigkeit der Methode der kleinsten Quadrate* (Zeitschr. für Vermessungswesen, 1943).
- [2] KOLL, O.: *Methode der kleinsten Quadrate* (Springer, Berlin).
- [3] MAYOR, B.: *Statique graphique des systèmes de l'espace* (Payot, Lausanne, 1926).
- [4] SALLES, F.: *Initiation à la théorie de l'énergie élastique* (Dunod, Paris, 1961).
- [5] STÜSSI, F.: *Baustatik I, II* (Birkhäuser, Bâle).
- [6] ANSERMET, A.: *Similitude des calculs hyperstatiques et radiotéléométriques* (Publication EPUL, n° 68).
- [7] ANSERMET, A.: *Théorie de l'équivalence et calcul d'ellipsoïdes d'erreur* (Schweiz. Zeitschrift für Vermessung, 1960, n° 3).
- [8] ANSERMET, A.: *Les calculs de compensation* (Publication EPUL, n° 18).

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(SECTION S.I.A.)

Rapport d'activité 1962

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a été créée en 1874. Le présent rapport embrasse la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1962 et relate les principales activités de notre société au cours de cet exercice.

1. Effectif

Nous avons enregistré 39 admissions et 15 départs. Le nombre des membres de la SVIA, qui était de 547 au 1^{er} janvier 1962, a ainsi passé à 571 au 31 décembre de la même année.

Nous avons eu le chagrin de perdre quatre membres:

MM. Jean Tschumi, architecte, Lausanne; Jean Gaulis, ingénieur civil, Lausanne; Adil Gabay, ingénieur mécanicien, Lausanne; Paul Flouck, ingénieur chimiste, Penthaz. Notre société conservera le meilleur souvenir de ces disparus.

Voici maintenant les noms de ceux de nos membres qui, pour des raisons diverses, ont quitté la SVIA au cours de l'an passé:

Architectes: M. Marc Piccard, Lausanne.
Ingénieurs civils: MM. Georges Berthier, Genève; Paulin Courtot, Paris; Umberto Guglielmetti, Martigny.
Ingénieurs électriciens: MM. Jean-S. Desmeules, Genève; Robert Schneeberger, Genève; Jules Tâche, Vevey.
Ingénieurs mécaniciens: MM. Michel Bally, Winterthur; René Mussard, Prilly; Max Zangerl, Zollikofen.
Ingénieurs chimistes: M. Jean Wiswald, Lausanne.

Nous avons enfin eu le plaisir d'accueillir 39 nouveaux membres. Il s'agit de

Architectes: MM. Charles-Ed. Bachofen, Lausanne; Jean Boever, Pully; Mukkader Cizer, Lausanne; Jean Duboux, Paris; Jan Gryzaj, Lausanne; Franz Guth, Lausanne; David-R. Hotz, Lausanne; Georges Jaunin, Lausanne; Christophe-M. Jelenkiewicz, Prilly; Ljubomir Milosavljevic, Lausanne; Hanspeter Schmidt, Lausanne; Jean Serex, Morges; Paul Vallotton, Lausanne; Oscar Winterhalter, Lausanne.
Ingénieurs civils: Justin Alberti, Lausanne; Hermann Bergmann, La Tour-de-Peilz; Pierre Berney, Lausanne;

Louis Cardinaux, Nyon; Gilbert Etienne, Lausanne; Carlo Francioli, Lausanne; Yves Gander, Pully; Jean Krähenbühl, Lausanne; André Lambert, Lausanne; Manuel Maestre Orts, Madrid; René Masson, Lausanne; Pierre Soutter, Küsnacht (ZH); Arthur Spagnol, Lausanne; Mme Helena Szutorisz Homonnai, La Conversion.

Ingénieurs électriciens: MM. Gérard Järmann, Lausanne; Gérard Lavanchy, Lausanne; André Necker, Pully; Michel Protopapas, Lausanne.

Ingénieurs mécaniciens: MM. Théophile Chevalley, Leysin; Jean Joho, Lausanne; Francis Pauli, Prilly; Gerassimos Voutsinas, Winterthur.

Ingénieurs chimistes: M. Sarandos Kopitopoulos, Lausanne.

Ingénieurs physiciens: MM. Edouard-P. Eugster, La Neuveville; Jean-Paul Meyer, Lausanne.

Le tableau de l'effectif de la SVIA se présente donc au 31 décembre 1962, de la manière suivante:

	Total		Augmen- tations	Dimi- nutions	+ / -
	1961	1962			
Architectes	150	162	+ 14	- 2	+ 12
Ingénieurs civils	246	256	+ 14	- 4	+ 10
Ingénieurs électriciens	60	61	+ 4	- 3	+ 1
Ingénieurs mécaniciens	58	58	+ 4	- 4	—
Ingénieurs chimistes	10	9	+ 1	- 2	- 1
Ingénieurs ruraux	4	4	—	—	—
Ingénieurs forestiers	8	8	—	—	—
Ingénieurs physiciens	4	6	+ 2	—	+ 2
Géomètres	6	6	—	—	—
Géologues	1	1	—	—	—
	547	571	+ 39	- 15	+ 24

Nous serions incomplets si nous n'ajoutions pas qu'au 31 décembre 10 demandes d'admission étaient en cours.

L'effectif de la SVIA, avec 24 membres supplémentaires, accuse une augmentation de 4,5 %, très voisine de la progression moyenne de la SIA. Au risque de nous répéter, nous ne saurions nous déclarer satisfaits de ce progrès qui aurait pu, sans difficultés, être plus important. Les membres de la SVIA devraient faire

l'effort d'amener confrères, collègues de travail, employés, à nous faire parvenir leur candidature, car il est important, au moment où la valeur des titres est mise en jeu, que notre société représente nos professions aussi largement que possible.

2. Organes de la Société

a) Assemblées générales

La 88^e assemblée générale ordinaire a eu lieu, en présence de nombreux membres et invités, le 30 mars 1962, au Casino du Rivage, Vevey.

Présidée par M. J.-Cl. Piguet, cette assemblée liquida rapidement les opérations statutaires puis adopta deux projets de convention, créant l'un une commission paritaire SVIA-UTS-SDT et l'autre un service d'assurance-maladie collective ainsi que de nouvelles dispositions concernant les prix, subsides et bourses SVIA.

Après une brève allocution de M. le conseiller d'Etat Schumacher, chef du Département de l'intérieur, qui félicita la SVIA de son organisation et de son activité tout en l'assurant de la collaboration de l'Etat, l'assemblée entendit un brillant exposé de M. Pierre Goetschin, docteur ès sciences sociales et politiques, professeur-associé à l'Université de Lausanne et secrétaire général de la Société d'études économiques et sociales, sur les différents aspects de l'aide financière et de l'aide technique aux pays en voie de développement.

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 30 novembre en la salle des conférences de la Chambre vaudoise des Métiers, siège du secrétariat de la Société.

A l'ordre du jour, après diverses communications du président, l'adoption d'une proposition de contrat d'assurance-maladie. Ce contrat a fait entrer dans la réalité la convention créant un service d'assurance-maladie collective adoptée le 30 mars. M. J.-Cl. Piguet présenta ensuite un exposé consacré à l'évolution de la conjoncture dans le domaine de la construction. Auparavant M. Beaud, adjoint au secrétaire général de la SIA, avait renseigné les membres sur le Fonds de Prévoyance des professions techniques créé par la SIA, la FAS et l'UTS.

b) Comité

Le comité issu des décisions de l'assemblée du 30 mars a la composition suivante :

		Expiration du mandat
Président :	M. Edmond Paillex, ingénieur civil	1964
Vice-président :	M. Paul Dumarthey, architecte	1963
Secrétaire :	M. Alin Décoppet, architecte	1964
Trésorier :	M. Pierre Baroffio, ingénieur électricien	1964
Membres :	M. Jean Fantoli, ingénieur civil	1964
	M. Jean-Paul Pignat, ingénieur chimiste	1964
	M. Jean-Claude Pithon, architecte	1964

Le comité de la SVIA s'est réuni treize fois en 1962.

Mise à part la liquidation des affaires courantes, fort nombreuses, le comité a tenu à suivre de près l'activité des deux groupes professionnels et des diverses commissions de la SVIA. Il a également entrepris l'étude de divers problèmes importants et, parmi eux :

- la formation professionnelle à tous les échelons ;
- le problème des titres dans le cadre du projet de révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle ;
- la réglementation des stages des étudiants architectes et ingénieurs de l'EPUL ;

- de nouvelles dispositions concernant les prix et bourses SVIA ;
- la question de l'extension de la Série de prix SVIA-FVE ;
- la lutte contre la surexpansion économique et la coordination interprofessionnelle indispensable à cet égard ;
- la révision de certaines normes de la SIA, la norme 118 en particulier ;
- certains cas d'application de la LPC, etc.

Il a enfin préparé les assemblées de délégués de la SIA.

c) Bureau

Le bureau est composé du président et du vice-président de la SVIA, du président du Groupe des architectes, du président du Groupe des ingénieurs et du secrétaire permanent de la SVIA. Il se réunit en principe une fois par semaine, prépare les séances du comité et liquide les affaires courantes d'importance mineure.

d) Vérificateurs des comptes

Ont été désignés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1962

	Expiration du mandat
M. R. Adatte, architecte	1963
M. Th. Gerhard, ingénieur mécanicien	1964
M. R. Kropf, architecte (suppléant)	1965

e) Délégués à l'assemblée des délégués de la SIA

La liste de ces délégués figure à la fin de ce rapport.

f) Commissions

La liste des différentes commissions de la SVIA et celles des groupes professionnels ainsi que leur composition figure à la fin de ce rapport.

3. Groupe des architectes

Le Groupe des architectes comprend tous les architectes membres de la SVIA. Il est dirigé par un comité composé de

Président : M. R. Willomet ;
Membres : M. R. Gerster ;
M. A. Gold ;
M. O. Magnin ;
M. M.-D. Mueller.

Conformément à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, ce comité a axé essentiellement l'activité du groupe sur l'étude de problèmes professionnels. C'est pourquoi il a organisé une série de conférences et une visite consacrées au problème général de l'habitat, soit

- La préfabrication, par M. Décoppet.
- Le problème général de l'habitat, par M. Candilis.
- La grille d'équipement, par M. Veuve.
- La réalisation de grands ensembles d'habitation, par M. Dreyfus.
- Le financement de la construction d'immeubles d'habitation, par MM. Bron et Fink.
- La visite de la cité-satellite de Meyrin.

Le groupe a en outre examiné un certain nombre de questions d'ordre général, telles que

- la mise sur pied de concours d'architecture ;
- la création d'une Chambre des ingénieurs et des architectes ;
- la réglementation des stages des étudiants architectes de l'EPUL ;
- la formation des architectes ;
- l'information du public sur les œuvres architecturales de valeur.

Qu'est-ce qui est envisagé pour l'avenir :

- a) l'organisation d'une exposition consacrée à P. L. Nervi (en septembre-octobre) ;
- b) des exposés de détail sur l'Exposition nationale de 1964.
- c) un colloque sur les ouvrages d'art des autoroutes ;
- d) une conférence de M. Anderegg sur l'Ecole de Wright ;
- e) un exposé sur les structures.

Enfin deux grands sujets pourraient donner lieu à une série d'exposés :

- l'aménagement du territoire ;
- les écoles.

4. Groupe des ingénieurs

Le Groupe des ingénieurs de la SVIA est en même temps section vaudoise du Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie. Il est dirigé par le comité suivant :

- Président : M. Jean Fantoli, ingénieur civil ;
Membres : M. Jacques Boss, ingénieur civil ;
M. Jean-Paul Pignat, ingénieur chimiste ;
M. André Robert, ingénieur mécanicien ;
M. André Tobler, ingénieur mécanicien.

Il est représenté par M. Antoine Besson, ingénieur mécanicien, au sein du comité du Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie (GII).

Le Groupe des ingénieurs a notamment

- organisé à Lausanne, le 27 octobre 1962, l'assemblée générale ordinaire du GII, assemblée complétée par un exposé sur l'Exposition nationale de 1964 (à la salle des maquettes de l'Exposition) et une visite de l'entreprise J. Bobst & fils S.A. ;
- organisé une soirée d'information à l'intention des candidats ingénieurs de l'EPUL ;
- examiné un certain nombre de candidatures ;
- envisagé une action de recrutement généralisée ;
- étudié la question de la création d'une Chambre des ingénieurs et des architectes, ainsi que celle du titre des ingénieurs et des techniciens.

Il a adopté, pour 1963, le programme suivant :

- recrutement de nouveaux membres parmi les ingénieurs de l'industrie ;
- étude de la formation professionnelle des ingénieurs ;
- revalorisation de la profession.

5. Formation professionnelle

L'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur amène la SVIA à se préoccuper de la formation professionnelle à tous les échelons et dans plusieurs branches : dessinateurs en bâtiment, du génie civil, de machines, techniciens, ingénieurs, architectes.

L'étude de tous les problèmes qui en découlent est confiée à diverses commissions et délégations. Pour la première fois cette année, d'ailleurs, deux de ces commissions ont organisé en commun une action de caractère particulier. Nous souhaitons très vivement, pour notre part, que ce travail en commun s'intensifie à l'avenir. Il ne fait pas de doute, en effet, que les problèmes que posent le choix et la formation des apprentis dessinateurs, quelle que soit leur branche, ont d'innombrables points communs. En fait, les seules différences notables que l'on constate entre les uns et les autres se trouvent dans les problèmes de l'enseignement professionnel. Un travail en commun est donc, sur de nombreux points, parfaitement possible et souhaitable.

Sans trop entrer dans les détails, l'activité de notre société, dans ce secteur, peut être esquissée de la manière suivante :

a) Examen de sélection des candidats apprentis dessinateurs

L'organisation d'examens de sélection professionnelle était dans l'air depuis quelques années. Pour les réaliser, il fallut tout d'abord réduire quelques oppositions et convaincre les réticents.

Une première expérience put finalement être mise sur pied à la fin de 1962 et deux journées d'examens ont eu lieu les 14 et 18 décembre.

180 candidats nous avaient fait parvenir leur inscription. 155 candidats se sont présentés à l'examen :

- le 23 % d'entre eux ont obtenu la mention « bon » ;
- le 48 % ont obtenu la mention « suffisant » ;
- le 6 % ont obtenu la mention « médiocre » ;
- le 23 % ont obtenu la mention « insuffisant ».

Il est incontestable, et ce fut l'avis de tous ceux qui ont eu l'occasion d'assister à ces examens, que cette première expérience a été un succès. Cela est d'autant plus vrai si l'on songe que bon nombre de bureaux d'architectes et d'ingénieurs, dans une proportion qui a largement dépassé nos espérances, ont admis le principe de ces examens et se sont conformés à leurs résultats.

Il est évident qu'un jugement définitif ne peut encore être porté à leur sujet. Il faudra pratiquement attendre que les apprentis qui entreront dans la profession de dessinateur en bâtiment et de dessinateur du génie civil au printemps prochain aient fini leur apprentissage pour pouvoir juger si leurs résultats à l'examen de sélection sont confirmés par leurs résultats à l'examen de fin d'apprentissage, compte tenu encore de ceux des examens intermédiaires.

Quoi qu'il en soit, l'opinion unanime est qu'il convient de persévérer dans cette voie, en amenant si possible les candidats dessinateurs de machines à subir le même examen. Nous ne voulons pas manquer de remercier ici tout particulièrement l'Office cantonal d'orientation professionnelle et son directeur, M. H. Parel, pour l'appui total qu'ils nous ont apporté et de les féliciter pour la manière tout à fait remarquable dont ils ont conçu et organisé la partie générale de ces examens de sélection professionnelle. Leur parfaite compétence et leur grande expérience nous ont seules permis d'atteindre du premier coup un résultat que nous pouvons presque qualifier de complet.

b) Apprentis dessinateurs en bâtiment

La Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs en bâtiment est présidée par M. R. Gerster, architecte. Comme cela a été le cas en 1961, l'activité de la commission s'est concentrée sur deux problèmes :

- 1) l'augmentation constante du nombre des apprentis et la difficulté de trouver les maîtres professionnels nécessaires ;
- 2) l'organisation des examens intermédiaires.

La décision prise l'an passé de créer un poste de maître permanent pour les dessinateurs en bâtiment n'a malheureusement pu être mise en exécution, les candidats à ce poste ayant complètement fait défaut. De plus, l'augmentation du nombre des apprentis astreints à suivre les cours complémentaires professionnels a eu pour conséquence la nécessité de prévoir la désignation d'un deuxième maître permanent.

Ces deux postes ont été à nouveau mis au concours à la fin de 1962. Comme ce fut le cas en 1961, aucune candidature n'avait été enregistrée à la date limite du 21 décembre. La commission devra donc se pencher à nouveau sur ce problème en 1963 et mettre tout en œuvre pour le résoudre.

Il est en effet absolument clair maintenant que le problème du programme de l'enseignement à l'Ecole complémentaire professionnelle pour les apprentis dessinateurs en bâtiment ne pourra être résolu qu'à la condition de pouvoir disposer de maîtres permanents, seul moyen d'assurer la stabilité et la continuité de cet enseignement.

Une nouvelle session d'examens intermédiaires a eu lieu au printemps de 1962 pour les classes de première et deuxième années.

Il convient de relever à ce sujet que la Commission d'apprentissage a suivi les propositions qui lui ont été faites à la suite des résultats de ces examens.

La commission a encore eu l'occasion d'examiner un certain nombre de points particuliers et deux de ses membres ont eu une entrevue avec M. Miauton, chef du Service de la formation professionnelle, et M. Morattel, secrétaire de la Commission d'apprentissage du district de Lausanne.

Il appartiendra à la commission de mettre en œuvre, au cours de l'année à venir, les conclusions de cette entrevue.

c) *Apprentis dessinateurs du génie civil*

M. E. Rossetti, ingénieur civil, continue à présider aux destinées de la Commission professionnelle pour les apprentis dessinateurs du génie civil, qui s'est essentiellement pré-occupée, tout au long de 1962, de l'amélioration de la qualité professionnelle des apprentis.

Conformément à la décision prise en 1961, des examens intermédiaires faisant office de contrôle et de stimulant ont eu lieu au printemps de 1962, d'entente avec la Direction de l'Ecole complémentaire professionnelle, pour les classes de première année.

Les résultats de ces examens ont été concluants et la commission a décidé que des examens similaires auraient lieu dorénavant chaque année.

D'entente avec le Service de la formation professionnelle, l'organisation des examens de fin d'apprentissage a été réexaminée en fonction des buts poursuivis et du programme de l'école.

Les décisions suivantes ont notamment été prises :

- les apprentis au bénéfice d'un contrat d'apprentissage de dessinateur du génie civil formés dans une seule branche (béton armé ou travaux publics) seront appelés à l'examen de fin d'apprentissage après trois ans ;
- les apprentis dessinateurs en constructions métalliques subiront leurs examens de fin d'apprentissage au bout de trois ans et demi ;
- les apprentis formés à la fois dans les deux branches « béton armé » et « travaux publics » ne seront convoqués qu'une seule fois à la fin de la quatrième année d'apprentissage. La durée de l'examen sera limitée à quatre jours.

Le problème des maîtres professionnels se pose, comme pour les classes d'apprentis dessinateurs en bâtiment. Deux maîtres permanents sont nécessaires mais, là aussi, la mise au concours intervenue à la fin de 1962 n'a donné aucun résultat. Comme il est impensable que la situation actuelle puisse se prolonger encore longtemps, la commission devra au premier chef se consacrer à cette affaire en 1963. L'organisation du programme des cours ne peut, comme c'est le cas pour les apprentis dessinateurs en bâtiment, trouver sa forme définitive qu'à la condition que la stabilité et la continuité de l'enseignement puissent être assurées des maîtres permanents.

d) *Apprentis dessinateurs de machines*

La commission professionnelle des dessinateurs de machines, dont la création avait été décidée en 1961, s'est constituée en 1962. Elle est présidée par M. P. Baroffio, ingénieur électricien.

Au cours des diverses séances qu'elle a tenues l'an passé, elle a décidé de faire appel à quelques responsables de la formation des apprentis dans trois entreprises industrielles importantes de notre canton. Elle a mis au point le programme d'activité ci-après :

1. Etude du programme d'enseignement à l'ECP.
2. Information des patrons d'apprentissage sur les buts et l'activité de la commission.
3. Information des jeunes gens en âge d'entrer en apprentissage sur les caractéristiques de la profession.
4. Organisation d'examens de sélection professionnelle.
5. Organisation d'examens intermédiaires.
6. Collaboration avec le Service de la formation professionnelle en ce qui concerne, notamment, les examens de fin d'apprentissage.

e) *Conseil de l'Ecole complémentaire professionnelle*

MM. P. Dumartheray, architecte, et H. Vonlanthen, ingénieur civil, représentent la SVIA au sein de cet organe, dont nous avons rappelé les compétences dans notre rapport de 1961.

Le rapport annuel 1961/1962 de l'ECP nous apprend que le nombre des apprentis qui y suivent leurs cours a augmenté

de 565 par rapport à l'exercice précédent, passant ainsi de 4350 à 4915. Cette augmentation est considérable et les professions dites techniques, qui concernent toutes les branches qui nous intéressent, y participent pour 207 unités.

Les apprentis dessinateurs en bâtiment, répartis en 12 classes, sont au nombre de 273. Les apprentis dessinateurs du génie civil représentent un total de 158 élèves répartis en 8 classes. Les apprentis dessinateurs de machines constituent 4 classes avec 110 élèves. Les apprentis dessinateurs géomètres sont 132, groupés en 6 classes.

Ajoutons que les apprentis dessinateurs en bâtiment représentent le contingent le plus élevé des élèves suivant leurs cours à l'ECP. Ils sont suivis de loin par les maçons, avec 223 apprentis.

f) *Technicum du soir — Lausanne*

Le Technicum du soir — Lausanne, créé en juillet 1961, poursuit son activité. Il comporte pour l'instant trois sections : génie civil, mécanique et électricité.

Le Conseil général du Technicum, organe responsable de l'activité de ce dernier, comprend huit membres de la SVIA, qui sont : M. M. Renaud, président ; MM. E. Foretay, B. de Kalbermatten, Ch. Marti, J. Perret, J.-Cl. Piguet, W. Weber, J. Zwahlen.

Le directeur de cette institution, M. A. Roch, ingénieur électricien, est également membre de la SVIA.

g) *Commission cantonale chargée d'établir le tableau des besoins en effectifs des professions exigeant des études universitaires*

M. P. Dumartheray, architecte et M. J.-Cl. Piguet, ingénieur civil, représentent la SVIA au sein de cette commission, qui poursuit les travaux de recherche qu'elle a entrepris en vue de déterminer les besoins futurs des professions auxquelles elle s'intéresse.

La complexité de cette tâche s'est révélée plus grande encore qu'elle n'apparaissait au premier abord. Il n'est pas possible de savoir dès maintenant quand cette commission sera en mesure de déposer un premier rapport.

h) *Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*

Nous souhaitons que la collaboration entre l'EPUL et notre société soit maintenue et développée.

Les contacts établis avec l'AGEPUL et la Masse des étudiants architectes au sujet de l'organisation des stages des étudiants ont été maintenus. Ce problème, qui n'a pu trouver encore une solution définitive, sera examiné à fond en 1963.

i) *Commission extraparlamentaire chargée d'étudier le problème de la structure d'ensemble de l'école vaudoise*

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a désigné, dans sa séance du 20 juillet, M. Ed. Pailler, président de la SVIA, comme membre de cette commission, composée d'une quarantaine de personnes représentant les divers milieux sociaux et économiques et les différents degrés de l'enseignement.

Après un certain nombre de séances plénières consacrées à l'information sur la situation actuelle et à son programme de travail, la commission s'est scindée en un certain nombre de sous-commissions, chargées chacune d'étudier un problème particulier. Aucune solution ne lui a encore été proposée. Le problème d'ensemble reste donc entier.

6. Exercice de la profession

Une partie de l'activité de la Commission SVIA de l'exercice de la profession, présidée par M. A. Decoppet, architecte, a été en fait reprise par le comité de la SVIA en 1962. Il s'agit de

a) *Application de la loi vaudoise sur la police des constructions (LPC)*

L'action de contrôle des mises à l'enquête, entreprise en 1959 déjà, se poursuit. Ces contrôles ont donné lieu à un certain nombre d'oppositions de notre Société. Elle s'est

également concrétisée, à diverses reprises, par des interventions de caractère judiciaire actuellement en cours et sur lesquelles il ne nous est pas possible de donner pour l'instant des renseignements détaillés.

Une de ces actions judiciaires, lancée en 1959, a été jugée en avril 1962 par le Tribunal de police correctionnel du district de Lausanne.

Des extraits de ce jugement ont été adressés à tous les membres de notre Société.

De son côté, le Département des travaux publics, Office de l'urbanisme, section police des constructions, a adressé, en date du 15 juin 1962, aux préfets et municipalités, aux architectes reconnus par l'Etat, aux ingénieurs et aux géomètres, une circulaire relative à cet objet.

Nous avons été consultés par l'architecte cantonal au sujet de quelques modifications à apporter au règlement d'application de la LPC et nous continuons à entretenir les meilleures contacts avec le Service des bâtiments de l'Etat.

Les deux groupes de travail constitués depuis 1961 par la Commission de l'exercice de la profession ont poursuivi leur activité en 1962.

Le Groupe de travail LPC/RIAT a pris en charge l'étude de la création d'une *Chambre vaudoise des architectes et des ingénieurs*, dont le principe a été adopté tant par le Groupe des architectes que par le Groupe des ingénieurs. La création de cette institution à statut officiel permettrait de trouver une solution aux problèmes de l'exercice de la profession et de l'application de la LPC.

b) Protection des titres

Le titre qui sera décerné à l'avenir aux diplômés des techniciens de notre pays continue à susciter de vives controverses. Nous savons, en effet, que certains techniciens de notre pays s'efforcent d'obtenir la possibilité de délivrer à leurs élèves un diplôme leur conférant le titre d'ingénieur ou d'architecte. Ce désir s'est évidemment heurté à de vives oppositions.

L'élaboration d'un projet d'une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, qui touche également les écoles techniques supérieures ou techniciens, a donné la possibilité à l'autorité fédérale, en l'occurrence l'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail, de proposer une solution de compromis qui, il fallait s'y attendre, ne satisfait pleinement personne.

Résumons la situation : certains techniciens, appuyés par l'Union technique suisse, désirent donner à leurs diplômés le titre d'architecte ou d'ingénieur ; les architectes et ingénieurs diplômés d'une haute Ecole ne sont pas d'accord et désirent que les diplômés des techniciens continuent à être désignés par le titre de techniciens ; l'autorité fédérale, ne pouvant couper en deux l'objet du débat, tient compte de l'avis des uns et des autres et crée un mot composé. Il en résulte l'article 46 du projet de loi sur la formation professionnelle, rédigé comme suit :

Celui qui a subi avec succès l'examen final d'une école technique supérieure reconnue par la Confédération dans les branches génie civil, construction de machines, électricité, horlogerie, chauffage, ventilation, climatisation et chimie ou dans la branche architecture est autorisé à se nommer « ingénieur-technicien ETS » ou « architecte-technicien ETS » et à porter cette appellation publiquement.

Le message du Conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant ce projet de loi déclare notamment :

Telle est la réglementation envisagée par les autorités fédérales, d'entente avec les cantons intéressés, les associations des ingénieurs, des architectes et des techniciens et les organes du registre susmentionné ; elle constitue un compromis entre les opinions très divergentes de la grande majorité des cantons intéressés, des associations d'ingénieurs et d'architectes ainsi que des organes du registre d'une part et des associations des anciens élèves de techniciens de la Suisse alémanique et de l'Union technique suisse d'autre part. Les premières des institutions mentionnées ci-dessus se rallient à la solution que nous proposons, tandis que les organisations de techniciens s'y opposent, bien qu'elle établisse une distinction claire et nette entre les anciens élèves des écoles techniques supérieures et tous les autres « techniciens » sans formation technique supérieure et qu'elle mette les titres prévus sous la protection légale. La réglementation préconisée permet en outre de maintenir le registre des ingénieurs architectes et techniciens, dont l'amendement est actuellement en cours et qui revêt une grande importance par suite des efforts entrepris au sein de la Communauté économique européenne en vue d'une réglementation continentale du port des titres dans le domaine de la technique.

Il va sans dire que cette solution de compromis n'a pas rallié l'unanimité des membres de la SIA et surtout pas l'unanimité des membres de la SVIA. Ceux qui s'opposent à cette nouvelle réglementation n'ont pu cependant faire triompher leur point de vue lors de l'assemblée des délégués de la SIA qui a eu lieu à Baden le 15 décembre 1962. Cette assemblée a, en effet, adopté à une confortable majorité une résolution proposée par le Comité central de la SIA appuyant la disposition prévue à l'article 46 du projet de loi dont nous venons de parler.

Notre rôle n'est pas, dans le cadre de ce rapport, de nous livrer à une étude complète de cette question, dont l'importance pour l'avenir des professions techniques n'échappe à personne. Nous résumerons cependant la question comme suit :

- quels que soient les arguments qui peuvent être mis en avant en faveur de l'une ou de l'autre des thèses qui s'opposent, si les cercles d'architectes et d'ingénieurs prennent une position formellement négative à l'égard de tout compromis, il n'est pas impossible que les techniciens finissent par obtenir gain de cause, c'est-à-dire par obtenir le droit de s'intituler architecte ou ingénieur. La SIA aurait alors nettement perdu la bataille ;
- les techniciens de leur côté se sont trop avancés pour pouvoir maintenant accepter d'en rester au titre qui fut le leur pendant de nombreuses années ;
- le compromis proposé par le Conseil fédéral permet d'établir une distinction nette entre l'ingénieur ou l'architecte tout court et l'ingénieur-technicien ou l'architecte-technicien ;
- le fait de voir le titre d'ingénieur-technicien ou d'architecte-technicien protégé par la législation fédérale pourra peut-être permettre d'obtenir que les titres d'ingénieur et d'architecte soient à leur tour, en compensation, protégés également sur le plan fédéral.

Quoi qu'il en soit, cette affaire est encore loin d'être réglée, et la SVIA comme la SIA auront certainement encore l'occasion de s'en occuper.

c) Exercice des professions d'ingénieur et d'architecte ; leur structure professionnelle

Des études consacrées à ces deux points constituent la tâche du second groupe de travail de la commission de l'exercice de la profession. Ce groupe a établi un plan de travail et a entrepris de réunir la documentation nécessaire. Les objets proposés aux méditations de ses membres revêtent une ampleur telle qu'il ne faut pas compter que les conclusions de cette étude puissent intervenir à brève échéance.

7. Cours, visites et conférences

La Commission SVIA-A³E²PL-GeP des visites et conférences a été réunie quatre fois pour mettre au point son programme. Les présidents des trois sociétés ont participé à l'une de ces séances et M. Paillex à une deuxième encore. Il s'agissait alors de préciser la mission de la commission et de chercher à orienter, dans une certaine mesure, les objets et sujets des visites et conférences dans une direction déterminée pour chaque année (par exemple : aménagement du territoire planification industrielle, sources d'énergie, etc.). Il n'a cependant pas été possible de faire grand-chose dans ce sens en 1962.

Visites et conférences

Le programme réalisé a comporté quatre conférences et six visites.

Pour les conférences :

1. *Vendredi 16 février*, à la Salle Tissot : Conférence de M. J. Lavanchy, ing. dipl., ancien ingénieur en chef chez Sulzer Frères à Winterthur, sur *Développements récents des installations d'accumulation par pompage et compensation d'énergie avec les grandes centrales thermiques modernes*, avec projections.

2. *Vendredi 16 mars*, à la Salle Tissot : Conférence de M^{me} J. Juillard-Feyler, ing. chim. dipl., sur *Préparation des lancements de Cap Canaveral, entraînement des astronautes et équipement pour les voyages extra-terrestres*, illustrée de projections lumineuses et de films.

3. *Lundi 7 mai*, à l'EPUL : Conférence de M. B. Metz, sur *Objets, buts et concepts de l'Ergonomie*, recherche de l'adaptation du travail et de la machine à l'homme. Cette conférence a été organisée par la direction de l'EPUL, la commission des visites et conférences ayant été appelée à y collaborer.

4. *Vendredi 30 novembre*, à l'aula de l'EPUL : Conférence de M. Alfred Stucky, directeur de l'EPUL, sur *Sauvegarde des temples de Nubie*, conférence organisée par l'EPUL.

Pour les visites :

1. *Jeudi 8 février* : Visite de la *Fabrique de biscuits Oulevay, S.A.*, à Morges, des magasins de matières premières à l'emballage des produits fabriqués, en passant par les locaux de travail et de cuisson et les contrôles.

2. *Vendredi 2 mars* : Visite des *Ateliers Zwahlen et Mayr, S.A.*, à Lausanne, visite motivée particulièrement par la présence en ateliers des poutres principales du pont métallique de l'autoroute Lausanne-Genève sur la Venoge. Cette visite a porté en outre sur des travaux d'objets soudés : cadres variés, blindages de galeries, cuves de transformateurs, bâtis de machines, etc., et sur le laboratoire de contrôle des matériaux et d'essai des ouvrages réalisés.

3. *Samedi 14 avril* : Visite de la *Cité-satellite de Meyrin* (Genève). Débutant par des exposés très compétents de M. Louis Payot, architecte, sur la conception architecturale de la Cité et les dispositions constructives adoptées, de M. Schindelholz, ingénieur, sur la création du réseau routier intéressant la Cité, de M. Deschamps, ingénieur, sur des problèmes spéciaux de construction des bâtiments et de fabrication des éléments préfabriqués, de M. Stettler, maire de Meyrin, sur les aspects démographiques, administratifs et financiers de la création de la Cité, la visite s'est terminée par une promenade sur le terrain des constructions.

4. *Samedi 19 mai* (les dames étant invitées) : Excursion à Orbe et environs, avec visite des *Fabriques de la Société des Produits Nestlé, S.A.*, visite de la remarquable *église de Saint-Germain* et visite des *Mosaïques romaines d'Urba*.

5. *Samedi 20 octobre* : Visite du chantier de la *Centrale hydroélectrique des Entreprises Electriques Fribourgeoises, à Schiffenen*, suivie de celle de l'importante *Centrale Diesel-électrique de la Maigrange* (27 000 ch), à Fribourg, agrémentées d'un retour par le *Barrage de Rossens*.

6. *Samedi 17 novembre* : Visite de la *Raffinerie du Rhône, à Collombey*. Exposés de membres de la Direction des travaux, visite du chantier de construction de la raffinerie et visite du site de la future centrale thermique de la *Porte-du-Scex* avec, grâce aux dispositions prises par M. Jean Lugeon, directeur de la Station centrale de météorologie, examen du comportement des fumées qui émaneront de cette centrale, à quelque 1250 m d'altitude.

8. Problèmes sociaux

L'étude des problèmes sociaux qui se posent aux membres de la SVIA s'est concentrée, en 1962, au sein de la commission paritaire SVIA-UTS-SDT. Réorganisée en 1961 et placée sous la présidence de M. P. Prod'homme, architecte, cette commission a tenu de nombreuses séances en 1962. Elle a examiné les points suivants :

- durée de travail ;
- heures supplémentaires ;
- engagement et congé ;
- jours fériés ;
- vacances payées ;
- service militaire ;
- hygiène et sécurité ;
- travaux privés et concours ;
- secret professionnel et inventions ;
- rémunération des apprentis dessinateurs ;
- allocations familiales ;
- déplacements ;
- assurance maladie collective.

La commission s'est prononcée sur tous ces points, qui doivent maintenant faire l'objet de décisions des assemblées générales des associations intéressées.

Doivent encore être étudiés les points suivants :

- champ d'application des décisions ;
- assurance accidents ;
- caisse de retraite ;
- qualifications professionnelles ;
- salaires ;
- employés temporaires.

1963 devra donc être consacré à la mise au net définitive de ces dispositions qui formeront à l'avenir la base des relations de travail entre les propriétaires de bureaux et leurs employés.

b) Assurance maladie collective

Les assemblées générales des trois associations qui ont créé la commission paritaire SVIA-UTS-SDT ont adopté, au début de 1962, une convention par laquelle elles s'engageaient à organiser en commun un service d'assurance maladie collective. La mise en pratique de cette convention a constitué le principal objectif de la commission en 1962. Ce service d'assurance maladie est maintenant créé et il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 1963 sous le nom de « Service d'assurance maladie des bureaux techniques ».

c) Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

Ce Conseil n'a eu aucun problème à résoudre en 1962.

9. Aménagement du territoire

La commission mixte constituée en 1960 et composée de membres de la SVIA et de membres de la Société vaudoise des géomètres officiels n'a pas eu à intervenir en 1962. Son activité a été reprise, sur le plan pratique, par diverses équipes qui ont été chargées par certaines communes ou par le Département des travaux publics de mettre sur pied des plans d'extension communaux et des plans d'aménagement de certains secteurs du territoire vaudois.

Cette commission reste à disposition des équipes qui sont actuellement au travail et des communes de notre canton pour les renseigner, les conseiller, les mettre en contact avec d'autres équipes, etc.

10. Concours

Les concours d'architecture sont, à notre avis, trop rares et leurs résultats sont parfois décevants.

Ce problème est très complexe et il mérite d'être examiné à fond par la SVIA et plus précisément par le Groupe des architectes. Il convient de discerner les causes de cet état de fait et de tenter d'y porter remède sans tarder, si nous voulons éviter que ces concours ne finissent par disparaître définitivement.

Quant aux concours de génie civil, s'ils sont apparus en nombre lorsque l'autoroute Genève-Lausanne en a été à la phase d'étude, ils ont pratiquement disparu eux aussi en 1962. La mise au point des plans de l'autoroute Lausanne - Saint-Maurice les fera certainement revivre.

11. Routes

Les problèmes routiers sont étudiés, depuis 1961, par la commission mixte Service des routes - SVIA, présidée par M. J. Prahin, chef du Service des routes au

Département des travaux publics vaudois. Le secrétariat de cette commission est assumé par le secrétaire permanent de la SVIA.

Cette commission n'a pas eu à siéger en 1962, la plupart des points de son programme d'activité initial ayant pu être réglés en 1961. Le secrétariat de la SVIA a continué à communiquer au Service des routes les noms des bureaux d'ingénieurs civils en mesure d'entreprendre, à partir d'une date fixée et dans un délai déterminé, des études routières ou des études d'ouvrages d'art.

L'imminence de l'ouverture des travaux de l'auto-route Lausanne - Saint-Maurice aura pour effet de relancer l'activité de cette commission en 1963. Il s'agira en effet de liquider les deux objets qui n'ont pu être traités complètement en 1961, de faire le point de la situation et de discuter les problèmes qui auraient pu surgir au cours de ces derniers mois.

Il est vraisemblable qu'une nouvelle enquête sera lancée aux fins de mettre à jour la liste des bureaux d'ingénieurs pouvant être chargés de mandats par le Service des routes ou par le bureau de construction des autoroutes.

12. Exposition nationale, Lausanne 1964

La SVIA est représentée au sein de la haute commission de l'Exposition nationale par son président et son vice-président.

Les contacts entre la Direction de l'Exposition et la SVIA sont maintenus, bien que, sur le plan de notre société, aucun problème nouveau ne soit apparu.

Ces contacts nous ont permis d'organiser, à trois reprises, à l'intention de divers groupements (voyage d'étude d'ingénieurs belges, assemblée générale du Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie, assemblée générale du Groupe des architectes) des exposés sur la conception générale de l'Exposition, l'avancement des travaux et les problèmes techniques que pose la construction de bâtiments à caractère provisoire.

Rappelons enfin que de nombreux membres de notre société font partie d'équipes de travail, de sous-commissions ou de commissions chargées d'étudier un ou plusieurs aspects particuliers de l'Exposition.

13. Publications

a) Normes SIA

Le secrétariat permanent de notre société continue à être en mesure de livrer aux intéressés, membres SIA ou non, l'ensemble des imprimés édités en français par la SIA.

La révision de certaines normes, et en particulier celle de la norme 118, « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », a été examinée à fond aussi bien par les délégués de la SVIA à l'assemblée des délégués de la SIA que par notre comité.

b) Série de prix SVIA-FVE

La 10^e édition (1962-1963) de la *Série de prix SVIA-FVE* est sortie de presse en décembre 1962.

La réimpression commencée avec l'édition 60-61 a été achevée.

Pour éviter la déformation du volume causée par l'enlèvement des onglets sur un seul bord, un nouveau système de répertoire a été adopté.

Les 1104 pages imprimées renseignent sur les matériaux, leur mise en œuvre et leurs prix, les lois et règlements sur la construction, les dimensions, poids et résistance des éléments porteurs.

Les pages publicitaires comportent les noms de divers spécialistes avec les systèmes et produits qu'ils représentent.

Cette édition comprend, outre la mise à jour habituelle des textes et des prix, l'adjonction de produits nouveaux et la suppression de ceux qui sont périmés, quelques articles nouveaux concernant la PA, les toitures provisoires pour réfections et surélévations d'immeubles, les coupoles translucides, etc. Le chapitre des volets à rouleaux a fait l'objet d'une révision complète.

La Commission permanente de rédaction, présidée par M. Lerch, architecte, soucieuse d'améliorer toujours la *Série* qu'elle rédige, acceptera avec reconnaissance toute critique ou suggestion lui permettant d'atteindre son but.

c) Bulletin technique de la Suisse romande

Le *Bulletin technique* a publié, en 1962, 400 pages rédactionnelles (contre 444 en 1961 et 440 en 1960), constituant le corps même du périodique. A ces pages, il convient d'ajouter la publication de 189 fiches de documentation générale et 269 fiches de documentation du bâtiment, insérées dans les pages d'annonces et résumant quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

Le *Bulletin technique* fut en outre le véhicule de quatre « Bulletins SIA », nos 29 à 32.

La matière publiée en 1962 se répartit comme suit entre les diverses tranches de nos professions :

Génie civil :	38 % (contre 45 % en 1960 et 37 % en 1961).
Mécanique :	37 % (contre 35 % en 1960 et 31 % en 1961).
Electricité :	
Industrie :	
Architecture :	25 % (contre 20 % en 1960 et 32 % en 1961).

Trois numéros spéciaux ont paru en 1962, l'un à l'occasion du centenaire de la section neuchâteloise de la SIA, les deux autres consacrés à la Centrale nucléaire expérimentale de Lucens et à divers problèmes touchant à l'Automation.

Grâce aux efforts de M. S. Rieben, correspondant de notre rédaction à Genève, le *Bulletin technique* a poursuivi la publication des « Actualités industrielles ». Plus de 120 ouvrages techniques ont été analysés, ces comptes rendus constituant une riche source d'information et de documentation.

Si le volume total du périodique a été quelque peu inférieur à celui de l'année 1961 (400 pages contre 444), cela n'est pas dû à des difficultés dans la recherche de la matière, mais à la nécessité de faire, à fin 1962, une politique prudente en ce qui concerne les dépenses, avec la préoccupation de réserver à notre périodique des moyens accrus pour qu'il puisse publier dès 1963, sous une forme adéquate, d'importants numéros consacrés à l'Exposition nationale 1964 et également au printemps de l'année 1963 un volumineux numéro spécial à l'occasion du jubilé de la section genevoise ; la préparation de ces numéros a accaparé, déjà en 1962, une partie du temps des collaborateurs de la Rédaction.

En ce qui concerne les publications d'architecture, celles-ci ont été limitées aux concours, selon décision prise dans les conseils de la S.A. du *Bulletin technique*. En 1963, la Rédaction espère dans ce domaine donner plus de place aux milieux genevois et renforcer spécialement, pour cela, l'équipe des rédacteurs et correspondants.

Le Conseil d'administration de la S.A. du *Bulletin technique* a, au cours de l'exercice écoulé, été élargi en y faisant une part plus importante à nos collègues genevois, la section de Genève de la SIA étant devenue actionnaire de la société. Il a ainsi été créé les conditions permettant mieux que par le passé d'unir les efforts des deux principales sections romandes de la SIA. Dans la recherche d'une meilleure coordination des diverses publications techniques suisses de rang universitaire, de premières propositions ont été formulées par le *Bulletin technique* et ont été transmises au président central de la SIA ; c'est en effet sous l'égide de la Société suisse que nous souhaitons que soit entreprise cette réorganisation, pour laquelle nous aurons à veiller à ce que soient sauvegardés les intérêts de la minorité romande.

La hausse constante des prix d'impression a pu, ces dernières années, être compensée par une adaptation du tarif de la publicité et du volume des annonces. Dès le 1^{er} janvier 1963, cependant, les prix des abonnements ordinaires ont également dû être majorés. Il sera sans doute

également nécessaire d'envisager avec les sections genevoise et vaudoise de la SIA une augmentation — dès janvier 1964 — du prix de l'abonnement compris dans le montant de la cotisation de ces sociétés, le prix de l'abonnement obligatoire restant toutefois extrêmement bas.

Rappelons que la place de rédacteur en chef est à repourvoir ; le président du Conseil d'administration, M. D. Bonnard, assure actuellement la direction du secrétariat de rédaction et de l'équipe des collaborateurs du *Bulletin technique* à titre intérimaire et souhaiterait en être déchargé. Quiconque s'intéresse à cette situation peut obtenir tout renseignement utile en s'adressant au président du Conseil.

Saisissons enfin cette occasion de remercier tous ceux de nos collègues qui, du fait de leur situation dans les entreprises industrielles ou de travaux publics, soutiennent le *Bulletin technique* en y faisant paraître des annonces.

d) *Information interne*

Huit bulletins d'information ont été adressés en 1962 à tous les membres de la SVIA.

Le but de ces bulletins est de tenir régulièrement nos membres au courant des préoccupations et de l'activité des divers organes de notre société. Nous espérons qu'ils apprécieront cet effort et nous leur demandons de nous faire part des remarques que ces bulletins pourraient leur suggérer et de leurs vœux éventuels.

e) *Information externe*

L'information du public sur l'organisation de notre société, ses buts, son activité et ses réalisations, de même que sur les grands problèmes qui se posent, par exemple, à l'architecte, est depuis longtemps au rang des préoccupations du comité de la SVIA. Bon nombre de solutions ont été jusqu'à présent envisagées, mais leur application s'est toujours heurtée à des obstacles presque insurmontables. Une nouvelle formule a été inaugurée et sera développée.

Il s'agit bien entendu d'une information externe à longue échéance, fondée sur un programme et un plan précis. Pour le surplus, il va bien sans dire que nous avons saisi toutes les occasions qui nous étaient offertes pour renseigner le public sur certains aspects de notre activité en invitant, par exemple, la presse à assister à diverses manifestations et en obtenant la publication, lorsque l'occasion nous en a été donnée, de textes touchant un objet particulier.

14. Bourse et prix SVIA

Le problème des subsides, des prix et des bourses accordés par la SVIA à d'autres institutions, aux étudiants architectes et ingénieurs ainsi qu'aux apprentis dessinateurs, repris dans son ensemble au cours de 1961, a fait l'objet de décisions de principe lors de l'assemblée générale ordinaire de 1962.

Les modalités d'application de ces décisions n'ont en revanche pas pu être complètement réglées en 1962.

a) *Ecole complémentaire professionnelle*

La SVIA a versé à l'Ecole complémentaire professionnelle, en 1962, un montant de Fr. 500.— à titre de subside et un montant de Fr. 200.— destiné à constituer un certain nombre de prix à remettre aux apprentis particulièrement méritants.

b) *Technicum du soir — Lausanne*

La SVIA est membre de l'association fondatrice du Technicum du soir auquel elle verse une cotisation annuelle de Fr. 200.—.

c) *Divers*

La SVIA appuie financièrement diverses œuvres d'intérêt général pour la jeunesse telles que le Fonds d'aide aux réfugiés intellectuels et l'institution « Vacances des Jeunes ».

d) *Fonds des bourses*

Le Fonds des bourses SVIA, créé en 1953, et géré par le secrétariat de l'EPUL est maintenu. La SVIA fait appel

à ses fonds propres pour compléter jusqu'à une valeur de Fr. 500.— le montant de la bourse versé par le fonds.

e) *Prix*

Le nombre des prix destinés aux étudiants de l'EPUL a passé de trois à quatre selon les propositions que l'assemblée de 1962 a adoptées.

Les règlements de ces divers prix devaient être refondus en un seul règlement concernant les quatre prix proposés en tenant compte du fonds qui existe depuis 1932. Il n'a pas encore été possible de mener cette tâche à chef et ce point devra être réglé définitivement en 1963.

15. Relations avec la SIA et ses sections romandes

La SVIA s'efforce de maintenir des contacts aussi serrés que possible avec les organes de la SIA, au sein desquels elle est représentée, ainsi qu'avec les autres sections romandes de notre Société suisse.

a) *Société suisse des ingénieurs et des architectes*

Bon nombre de nos membres ont participé à l'assemblée générale de la SIA, qui a eu lieu au mois d'avril à Neuchâtel.

La SVIA est maintenant représentée par 19 délégués aux assemblées des délégués de la SIA. Deux de ces assemblées ont eu lieu en 1962.

La première d'entre elles a été réunie le 27 avril à Neuchâtel. Son ordre du jour comportait, outre les opérations statutaires traditionnelles, un certain nombre de points importants. Il s'agissait notamment de la révision partielle des statuts de la SIA et du code d'honneur, de la révision du tarif B des tarifs d'honoraires (normes nos 102, 103, 104 et 108) ainsi que de divers autres points de moindre importance. Relevons que les augmentations du tarif B proposées par le Comité central de la SIA ont été acceptées par cette assemblée. Néanmoins, sur proposition d'un membre de la SVIA, l'assemblée a décidé de surseoir à l'application de ce nouveau tarif jusqu'au 1^{er} janvier 1963, eu égard à la surexpansion économique qui règne dans notre pays depuis quelques années et compte tenu des recommandations du Conseil fédéral visant à éviter que la fameuse spirale des prix et des salaires ne s'accélère.

La deuxième assemblée des délégués de la SIA de cet exercice a eu lieu le 15 décembre, à Baden. Son ordre du jour comportait notamment la révision de la norme 118, Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction, la révision de la norme 107 consacrée à l'examen des tuyaux en béton non armé, la discussion et l'adoption d'une résolution proposée par le Comité central appuyant la proposition du Conseil fédéral en ce qui concerne la question des titres des techniciens. Figurait encore à l'ordre du jour de cette assemblée la participation de la SIA à l'exposition nationale de Lausanne 1964.

b) *Sections romandes de la SIA*

Les présidents des autres sections romandes de la SIA sont régulièrement invités à participer à nos assemblées générales. Par ailleurs, les réunions périodiques de ces présidents se sont poursuivies en 1962. Comme c'était le cas en 1961, un représentant du secrétariat central de la SIA assiste en principe à ces séances.

Ont été examinés les points suivants :

- formation professionnelle des dessinateurs des différentes branches ;
- problèmes sociaux ;
- aménagement du territoire ;
- organisation de cours, visites et conférences ;
- surexpansion économique ;
- exercice de la profession ;
- problème des techniciens et des techniciens.

Ces réunions se poursuivront en 1963. Elles auront en premier lieu pour objet les conditions de formation professionnelle des apprentis dessinateurs en bâtiment, du génie civil, de machines, et, probablement, des dessinateurs géomètres.

16. Surexpansion économique

A la fin du rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale ordinaire de 1962, M. J.-Cl. Piguet, président

de la SVIA jusqu'à ce moment-là, a déclaré ceci : « Les problèmes dus à la haute conjoncture qui nous amènent à ce que l'on appelle la surchauffe de notre économie vous sont familiers. Nos hautes autorités, les représentants des principales associations patronales et syndicales lancent appel sur appel et nous mettent en garde contre les conséquences de cette surchauffe. Il nous semble qu'il serait bon d'aider l'Etat dans ses tâches et de mettre à sa disposition un organe de coordination issu des milieux privés, industrie, commerce, artisanat, etc., pour mieux assurer l'ensemble des tâches publiques et privées et afin d'établir en commun des programmes rationnels à longue échéance, tenant compte des facteurs mis à jour par un inventaire sérieux et objectif. En un mot : un organisme du plan. »

Cet appel n'est pas resté lettre morte. En mai déjà se réunissait, sous l'égide de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers, une commission de travail chargée d'étudier les moyens de lutter contre la surexpansion économique.

Cette commission s'est réunie à diverses reprises en 1962. Elle comprend actuellement des représentants de la SVIA, de la FVE, de la Chambre vaudoise du commerce et de la Chambre vaudoise des métiers.

Elle a diffusé, à fin novembre 1962, un premier rapport dont un exemplaire a été adressé à chacun des membres de la SVIA. Nous n'en retiendrons qu'une phrase : « On peut affirmer qu'un des premiers résultats positifs du travail de cette commission est d'avoir resserré les contacts entre les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs. »

De plus, la commission a constaté qu'il n'existait pas d'institution pouvant renseigner objectivement les constructeurs en général sur les propriétés des matériaux de construction, de même que sur les systèmes de fabrication. Pour remédier à cette lacune, la commission a chargé deux de ses membres d'établir un rapport spécial en vue d'étudier la création d'un centre technique de la construction.

Enfin, les prochains travaux de la commission porteront sur l'étude d'un code réunissant toutes les dispositions légales ayant trait à la construction. Il semble à cet égard qu'une brochure à l'usage aussi bien des constructeurs que des autorités cantonales et communales pourrait éviter certaines erreurs et, par conséquent, accélérer la procédure.

De son côté, le Conseil d'Etat a créé une commission dite de coordination économique, au sein de laquelle la SVIA est représentée.

Son représentant fait également partie du groupe d'experts désigné par cette commission. Ce groupe d'experts est chargé d'examiner les travaux annoncés au Département AIC, dont la valeur dépasse un million de francs, en fonction de la nécessité de limiter leur exécution suivant leur caractère plus ou moins marqué d'intérêt général.

17. Secrétariat permanent

Le secrétariat permanent de la SVIA est confié à M. G. Nicod, secrétaire à la Chambre vaudoise des métiers, assisté de M^{me} Y. Villaz, secrétaire, et de M^{lle} E. Ogay, comptable. Le travail que ce secrétariat a dû effectuer en 1962 est considérable et il correspond bien à l'activité déployée par notre société.

Disons simplement, pour citer un chiffre, que cette activité a nécessité la rédaction de 43 procès-verbaux. Elle s'étend à tous les domaines qui constituent l'existence d'une association professionnelle telle que la SVIA, depuis la tenue à jour du fichier des membres, l'encaissement des cotisations, la rédaction de la correspondance courante, des procès-verbaux, la tenue de la comptabilité, jusqu'aux études de caractère particulier qu'il est nécessaire d'élaborer.

18. Divers

Ce rapport d'activité ne serait pas complet s'il ne faisait pas état de la participation d'un certain nombre de nos membres à l'activité de comités ou de commissions de nature très différente.

Citons notamment la Commission cantonale vaudoise du logement, la Commission pour l'aménagement du territoire, la Commission paritaire des améliorations foncières, le Comité de la Chambre vaudoise des métiers, celui de la Chambre vaudoise immobilière ainsi que les Conseils des offices vaudois de cautionnement hypothécaire et de cautionnement pour la petite et la moyenne industrie.

Conclusions

Nous disions l'an passé que l'activité de notre société et de ses divers organes ne s'acheminait pas vers un affaiblissement. Ce qui a été fait en 1962 nous prouve que nous étions dans le vrai et que la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes est maintenant une véritable association professionnelle. Le côté « société académique » qui a été sa caractéristique essentielle depuis sa fondation a maintenant presque complètement disparu.

Pensons notamment à l'activité qu'elle déploie en matière de formation professionnelle et dans le domaine social. La création d'un Service d'assurance maladie collective n'est pas un des moindres exemples de cette tendance. Ajoutons-y la défense des intérêts professionnels par l'application stricte des réglementations en vigueur.

Le perfectionnement des connaissances professionnelles de nos membres par l'organisation de cours et de conférences est un autre aspect de cette évolution, de même que la participation d'architectes et d'ingénieurs à toute une série d'actions intéressant l'intérêt général de notre canton et de notre pays.

Liste des membres des commissions et des délégués

Commission professionnelle des dessinateurs en bâtiment

Président : R. Gerster ; membres : H.-P. Auberson, P. Dumartheray, P. Grand, R. Keller, P. Prod'homme ; un représentant de la Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud.

Commission professionnelle des dessinateurs du génie civil

Président : E. Rossetti ; membres : R. Cottier, R. Favre, E. Lugin, J.-Cl. Piguet, A. Realini, J.-P. Stucky, H. Vonlanden.

Commission professionnelle des dessinateurs de machines

Président : P. Baroffio ; membres : H. Blanc, F. Gigandet, R. Lehmann, A. Robert, A. Tobler.

Commission de l'exercice de la profession

Président : A. Décoppet, architecte ; conseiller juridique : M^e Ph. Abravanel ; membres : Ch.-R. Bader, ing. civ., R. Cottier, ing. civ., M. Derron, ing. civ., J. Maillard, arch., P. Margot, arch., M.-D. Mueller, arch., J.-Cl. Piguet, ing. civ., A. Realini, ing.-civ.

Commission SVIA-A³E²PL-GeP des visites et conférences
Président : Ed. Meystre, ing. méc.; membres : SVIA : J. Fantoli, ing. civ., et M.-D. Mueller, arch.; A³E²PL : A. Vallotton, géom., J. Grivat, ing. él.; GeP R. Etienne, ing. méc., et G. Trivelli, ing. chim.

Conseil paritaire des ingénieurs SVIA

Représentants des patrons : R. Cottier, G. Nicollier, J.-P. Stucky; suppléants : P. Duttweiler et F. Matter.

Représentants des employés : P. Preisig, J. Torriane, H. Vonlanden; suppléants : M. Bussy et Cl. Monod.

Commission paritaire SVIA - UTS - SDT

Président : P. Prod'hom, arch. SVIA; membres : SVIA : P. Dumartheray, arch., H. Monod, ing. civ., R. Suter, ing. civ., J. Torriane, ing. civ.; UTS : cinq représentants; SDT : cinq représentants.

Commission mixte SVIA-SVGO/PEP

Président : R. Willomet, arch. SVIA; membres : SVIA : A. Décoppet, O. Magnin; SVGO : O. Mosini, H. Thorens.

Commission mixte Service des routes-SVIA

Président : J. Prahin, chef du Service des routes; membres : J.-E. Dubochet et P. Joseph (Service des routes), Ch.-A. Ledermann et J.-Cl. Piquet (SVIA).

Commission paritaire permanente de rédaction de la Série de Prix SVIA-FVE

Président : G. Lerch, arch. SVIA; membres : A. Raach, arch., G. Muller, Ch. Gillieron, F. Panchaud, ing. civ.

Commission d'examen des candidatures d'architectes

Président : E. d'Okolski; membres : F. Brugger, J.-P. Cahen, P. Foretay, R. Loup.

Commission archéologique du Groupe des architectes

Président : M.-D. Mueller; membres : J. Bettems, J.-P. Cahen, P. Foretay, P. Grand, P. Margot.

Délégués de la SVIA à l'assemblée des délégués de la SIA

G. Abetel, ing. civ., J. Alberti, ing. civ., Ch.-R. Bader, ing. civ., P. Baroffio, ing. él., A. Besson, ing. méc., R. Bolomey, ing. civ., D.-P. Bonnard, ing. civ., J. Boss, ing. civ., M. Bussy, ing. él., J. Fantoli, ing. civ., T. Gerhard, ing. méc., Ch.-A. Ledermann, ing. civ., Ed. Meystre, ing. méc., P. Meystre, ing. méc., Ed. Pailler, ing. civ., J.-P. Pignat, ing. chim., J.-Cl. Piquet, ing. civ., A. Realini, ing. civ., M. Renaud, ing. él., A. Robert, ing. méc., A. Tobler, ing. méc., G. Vallat, ing. civ., R. Adatte, arch., H. Auberson, arch., F. Brugger, arch., J.-P. Cahen, arch., A. Décoppet, arch., P. Dumartheray, arch., P. Foretay, arch., R. Gerster, arch., A. Gold, arch., R. Gonin, arch., P. Grand, arch., E. Koenig, arch., J. Kropf, arch., J. Lonchamp, arch., O. Magnin, arch., J. Maillard, arch., A. Mingard, arch., M.-D. Mueller, arch., J.-Cl. Pithon, arch., Cl.-B. Wasserfallen, arch., R. Willomet, arch.

Rapport de gestion 1962

a) Comptes

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1962

ACTIF		PASSIF	
Caisse	904.80	Passif transitoire .	9 486.—
Chèques postaux .	14 158.78	Fonds des Prix et Bourses	3 000.—
Banque	4 441.10	Réserve sur débiteurs	1 000.—
Titres	1 750.—	Fonds du Centenaire	2 000.—
Stock de normes .	3 000.—	Créanciers membres	473.—
Débiteurs divers —		Capital	
Actif transitoire .	3 794.85	ancien 13 132.33	
Débiteurs membres	2 159.—	Bénéfice	
		1962 1 117.20	
		Nouveau capital .	14 249.53
	30 208.53		30 208.53

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1962

DOIT		AVOIR	
Honoraires de secrétariat	13 200.—	Cotisations des membres	23 917.50
Dons et contributions	700.—	Abonnements au Bulletin technique	6 678.—
Cotisations à sociétés diverses	380.—	Rembours déplacement délégués .	824.40
Honoraires avocat .	1 900.—	Part. A ³ E ² PL-GeP .	1 198.55
Abonnements au Bulletin technique	6 648.—	Remboursement impôt anticipé .	54.30
Imprimés	1 186.85	Bénéfice sur Série de prix	2 715.—
Circulaires	2 324.40	Recettes diverses .	13.—
Taxes compte de chèques postaux .	58.45	Examens apprentis	746.35
Téléphones	588.10	Ventes normes	20 642.50
Ports	949.65	Intérêts	229 79
Frais divers	4 544.15		
Conférences A ³ -SVIA-GeP	2 305.75		
Réceptions	870.50		
Assemblée générale ordinaire	951.30		
Déplacements et indemnités	2 110.50		
Conférences, cours SVIA-Groupes	584.03		
Frais de séances	389.80		
Impôts	77.86		
Frais banque et divers	4.30		
Achat normes	16 128.55		
Bénéfice 1962	1 117.20		
	57 019.39		57 019.39

b) Commentaires

BILAN

ACTIF

Caisse — Chèques postaux — Carnet CFV

Les postes « Caisse », « Compte de chèques postaux » et « Carnet BCV » correspondent aux avis donnés par la Chambre vaudoise des métiers, l'Office des chèques postaux et le Crédit Foncier Vaudois.

Titre

La SVIA est propriétaire de titres du Bulletin technique de la Suisse romande, soit :

10 actions A à 100 fr., entièrement libérées.	Fr. 1 000.—
» 750.—	
10 actions B à 100 fr., libérées à 75 fr.	Fr. 1 750.—

Stock des normes SIA

Le stock des normes est estimé à 3000 fr., comme pour l'exercice 1961.

Débiteurs divers — Actif transitoire

Ce poste comprend notamment la moitié de la participation sur la Série de prix 1962-63, soit 2715 fr.

Débiteurs membres

Selon liste annexée au Bilan de clôture des comptes 1962 Fr. 2 159.—

PASSIF

Passif transitoire

Ce poste comprend notamment :

Abonnements 1962 au Bulletin technique Fr. 6 648.—

Fonds des Prix et Bourses

Le Fonds accuse une augmentation de 1000 fr. et monte à Fr. 3 000.—

Réserve sur débiteurs

Comme le Fonds des Prix et Bourses, la réserve sur débiteurs subit une augmentation. Celle-ci est de 500 fr., ce qui porte le montant de la réserve à Fr. 1 000.—

Fonds du Centenaire de la SVIA

Il a été décidé de créer cette année un « Fonds du Centenaire de la SVIA ». Le montant de ce fonds est, pour l'instant, de Fr. 2 000.—

Créanciers membres

Selon liste annexée au Bilan de clôture des comptes 1962 Fr. 473.—

Capital

Capital au 31 décembre 1961 Fr. 13 132.33
Bénéfice réalisé en 1962 » 1 117.20
Nouveau capital au 31 décembre 1962 Fr. 14 249.53

PERTES ET PROFITS

DOIT

Frais divers

Aux frais divers courants de Fr. 1 044.15
s'ajoutent les augmentations du Fonds des Prix et Bourses » 1 000.—
de la Réserve sur débiteurs » 500.—
et la création du Fonds du Centenaire » 2 000.—
Fr. 4 544.15

Impôts

Ce poste comprend les impôts 1962, de	Fr.	12.80
les impôts anticipés du carnet CFV, de	»	35.06
et les impôts anticipés sur les titres.	»	30.—
Soit au total	Fr.	77.86

Avoir

Bénéfice sur la Série de prix 1962-63

Est passée dans ce compte la moitié du bénéfice 1962-63, soit	Fr.	2 715.—
---	-----	---------

La deuxième partie de ce bénéfice sera comptabilisée en 1963.

c) Budget pour 1963

	Doit	Avoir
Cotisations		23 000.—
Intérêts		230.—
Participation sur Série de prix		2 715.—
Résultat de la vente des normes		5 000.—
Honoraires de secrétariat	13 200.—	
Honoraires avocat	3 000.—	
Cours, visites et conférences	2 000.—	
Frais de déplacements	1 000.—	
Cotisations et dons	700.—	
Prix et bourses SVIA	1 200.—	
Subside à ECP.	700.—	
Frais assemblée générale	1 000.—	
Réceptions	800.—	
Frais de séances	500.—	
Impôts	100.—	
Imprimés	1 200.—	
Circulaires	2 400.—	
Ports	1 000.—	
Téléphones, compte de chèques postaux	600.—	
Divers	1 000.—	
Solde actif probable	545.—	
	30 945.—	30 945.—

Convocation

Les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le *vendredi 29 mars 1963, à 16 h.*, à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, avenue de Cour 33, Lausanne.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 mars 1962.
2. Rapport du président.
3. Rapport d'activité 1962.
4. Rapport de gestion :
 - a) Comptes 1962.
 - b) Rapport de vérification des comptes.
 - c) Budget pour 1963.
5. Elections statutaires :
 - a) Comité.
 - b) Vérificateurs des comptes.
 - c) Délégués à l'assemblée des délégués de la SIA.
 - d) Commissions.
6. Recommandations de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT.
7. Divers et propositions individuelles.

*

Cette assemblée sera suivie d'une conférence de M. *André Gardel*, ingénieur, qui traitera le sujet suivant : « Economie et énergie nucléaire ».

DIVERS

L'industrie de la mécanique fine et l'industrie horlogère s'entendent pour créer

L'ASSOCIATION SUISSE DE MICROTECHNIQUE

(ASMT)

La Suisse est le pays de la mécanique fine : montres, compteurs, appareils électriques et électroniques, instruments d'optique, machines de précision de toutes sortes constituent l'un des éléments essentiels de notre économie et contribuent dans le monde entier au prestige de notre pays. Pourtant, jusqu'ici, ce secteur important ne disposait pas d'un organisme unique chargé de s'occuper des problèmes techniques spécifiques de la branche.

Cette lacune a été comblée dernièrement par la création de l'*Association suisse de microtechnique (ASMT)*, avec siège à Zurich, qui groupe des industries, des organisations et des personnalités suisses appartenant aux milieux de l'horlogerie, de la petite mécanique et de l'électrotechnique.

Le but de l'Association, présidée par M. F. Pagan, administrateur-délégué et directeur général de Paillard S.A. à Yverdon, est avant tout de faciliter et d'améliorer la formation d'ingénieurs et de techniciens rompus aux nécessités de la mécanique fine, de l'électronique et de l'horlogerie.

« Nous voulons, a déclaré M. Pagan dans son discours inaugural, seconder encore plus efficacement les responsables

de nos écoles en leur transmettant des suggestions pratiques pour la révision des programmes d'études.

» Nous devons leur fournir également une aide plus complète, soit en proposant des professeurs, soit en mettant des fonds à la disposition des instituts et des laboratoires spécialisés dans la petite mécanique. Que l'on ne s'y méprenne pas : il ne s'agit nullement de former des spécialistes. Nous proposons au contraire une formation générale, mais axée sur les problèmes de la petite mécanique.

» Nous avons tout lieu d'être fiers, en Suisse, a déclaré encore M. Pagan, de nos deux écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne et de nos principaux techniciens, car la réputation de ces écoles dépasse largement les frontières du pays. L'expérience pratique montre d'ailleurs journellement que nos ingénieurs et techniciens ont reçu une formation solide et approfondie.

» On sait toutefois que l'enseignement donné dans les sections de mécanique et d'électrotechnique de nos écoles ne fait que relativement peu de place à la petite mécanique.

» Cette situation, explicable historiquement, est néanmoins paradoxale dans un pays qui tire une part importante de ses revenus de l'industrie horlogère et de la construction d'appareils de petites dimensions.

» Il est évident que la construction et la production d'appareils et d'instruments de la petite mécanique ne requièrent pas la même formation ni la même tournure d'esprit que la pratique de la grosse mécanique et de l'électrotechnique traditionnelles.

» L'introduction d'un enseignement systématique de la petite mécanique est donc nécessaire et urgente si la Suisse veut garder sa place privilégiée parmi les pays producteurs de petite mécanique.

D'autre part, l'Association a pour but l'organisation de congrès et de conférences, la diffusion de la documentation scientifique et technique relative à la microtechnique, et la représentation de notre pays dans le cadre de l'International Fine Technics Association (organisme technique européen en voie de création, qui aura son siège aux Pays-Bas).